

LEGENDE

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

— Limite de zone inondable

- - - - Limites de communes

 Lit mineur et plans d'eau

ZONES A : A préserver de toute nouvelle urbanisation

 1 - Aléa faible

 2 - Aléa moyen

 3 - Aléa fort

 4 - Aléa très fort

ZONES B : Pouvant être urbanisées sous conditions

 1 - Aléa faible

 2 - Aléa moyen

Aléa très fort : profondeur de submersion > à 2 m et vitesse forte

Aléa fort : profondeur de submersion > à 2 m et vitesse faible

ou profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 m et vitesse forte

Aléa moyen : profondeur de submersion comprise entre 1 et 2 m et vitesse faible

ou profondeur de submersion inférieure à 1 m et vitesse forte

Aléa faible : profondeur de submersion inférieure à 1 m et vitesse faible